



Commune de Boissy-sous-Saint-Yon

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 AVRIL 2016

Préambule

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par monsieur le Maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire 2015, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours de l'année 2015, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Les résultats 2015

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Ainsi, le Compte Administratif 2015 du budget principal a été précédé par :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 3 mars 2015,
- Le vote du budget primitif 2015 intervenu le 9 avril 2015,
- Le vote de la décision modificative n° 1 adoptée le 22 septembre 2015,
- Le vote de la décision modificative n° 2 adoptée le 15 décembre 2015.

Il fait apparaître trois types de résultat :

1. **Le résultat brut ou budgétaire de l'exercice**
2. **Le résultat reporté**
3. **Le résultat net**

1) **Le résultat brut** correspond aux opérations effectivement réalisées en dépenses et en recettes au cours d'un exercice budgétaire (+ reports N-1). Il ne tient donc pas compte des restes à réaliser. Le résultat brut de l'exercice 2015 – en cohérence avec le compte de gestion établi par le Receveur Municipal – s'élève à **315 705.48 € d'excédent**.

Sections	Réalisations de recettes	Réalisations de dépenses	Résultat brut
Fonctionnement	3 720 455,62 €	3 265 219.00 €	455 236.62 €
Investissement	1 196 937.75 €	1 336 468.89 €	- 139 531.14 €
Résultat excédentaire	4 917 393.37 €	4 601 687.89 €	315 705.48 €

2) **Le résultat reporté** correspond au solde des opérations qui restent à réaliser en dépenses et en recettes

Sections	Recettes	Dépenses	Excédent
Investissement	4 000 €	354 200 €	- 350 200 €

3) **Le résultat net** est la conséquence des deux résultats précédents. Il correspond à l'addition du résultat brut excédentaire avec le résultat reporté déficitaire, soit :

$$315\,705.48\text{ €} - 350\,200\text{ €} = -34\,494.52$$

BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

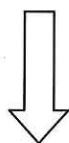
FONCTIONNEMENT

Recettes 3 605 165.21 €
Dépenses 3 265 219.00 €

339 946.21 €

+

Résultat reporté de 2014
115 290.41 €



Excédent de clôture
455 236.62 €



Aucun report de résultat de
fonctionnement au 002

INVESTISSEMENT

Recettes 1 196 937.75 €
Dépenses 1 043 706.77 €

153 230.98 €

+

Résultat reporté de 2014
- 292 762.12 €

=

001 Résultat d'investissement
- 139 531.14 €

RAR INVESTISSEMENT

Recettes 4 000 €
Dépenses 354 200 €

Solde déficitaire : - 350 200 €

=

Soit un déficit cumulé de
489 731.14€ qui sera comblé
partiellement par l'intégralité de
l'excédent de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de fonctionnement 2015 a atteint **3 605 165.21€** contre **3 507 305.36 €** en 2014, soit une augmentation de **2.7 %**.

Le détail des recettes de fonctionnement est le suivant :

Chap	Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts	CA 2015	Taux Réalisation	CA 2014
013	Atténuation de charges	50 000.00 €	93 524.40 €	187%	40 500.41 €
70	Produits des services	385 615.33 €	400 348.15 €	104%	394 959.48 €
73	Impôts et taxes	1 978 296.60 €	2 100 663.00 €	106.19%	1 999 619.89 €
74	Dotations, subventions et participations	983 528.00 €	971 069.00 €	98.73%	1 040 809.70 €
75	Autres produits de gestion courante	28 100.00 €	31 153.51 €	110.87%	31 361.52 €
76	Produits financiers	0 €	2.89 €		3.76 €
77	Produits exceptionnels	100.00 €	8 403.95 €	840.39%	50.60 €
Total des recettes de fonctionnement		3 425 640.13 €	3 605 165.21 €		3 507 305.36
002	Reprise de l'excédent de fonct*	115 290.41 €			

* inscriptions non suivies de réalisation

1.1 - Chapitre 013 – Atténuation de charges

Réalisations 2014 : **40 500.41 €**
Réalisations 2015 : **93 524.40 €**

Ce chapitre recouvre essentiellement des remboursements sur rémunération du personnel par l'assurance.

1.2 - Chapitre 70 – Produits des services, du domaine

Réalisations 2014 : **394 959.48 €**
Réalisations 2015 : **400 348.15 €**

Ces recettes sont en augmentation de **1.36 %** par rapport aux réalisations de 2014.

Les produits des services et les produits domaniaux résultent des activités et prestations de services proposées aux buxéens.

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Evolution 2014/2015
Centre de loisirs/Périscolaire	130 946	150 676	+ 15.067 %
Colonies	26 414	29 249	+ 10.73 %
Restauration scolaire	169 586 €	163 817 €	- 3.40 %
Total	326 946 €	343 742 €	+ 5,137%

1.3 - Chapitre 73 – Impôts et taxes

Réalisations 2014 : 1 999 619.89 €
 Réalisations 2015 : 2 100 663.00 €

Ce chapitre budgétaire représente à lui seul **58.27 %** des recettes de fonctionnement (*hors chapitre 002*).

La répartition des recettes de ce chapitre est la suivante :

1. Contributions directes

Les contributions directes totalisent **1 516 260 €** et représentent **42.057 %** des recettes de fonctionnement, contre **1 474 590 €** en 2014 soit **42.04 %**.

Il n'y a pas eu d'augmentation des taux en 2015.

Rappelons les taux :

- La taxe d'habitation 16 %
- La taxe foncière sur le bâti 25 %
- La taxe foncière sur le non bâti 90 %

2. La dotation versée par la Communauté de Communes de l'Arpajonnais

La commune de Boissy-sous-Saint-Yon a perçu de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais une dotation de compensation (*au titre des différents transferts de compétences*) dont le montant perçu en 2015 est de **234 062. 71 €**. Elle était de 277 972.89 € en 2014.

- **Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)**

Afin d'assurer à chaque commune et à chaque EPCI la compensation des conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle, le fonds national de garantie individuelle de ressources a été créée. D'un montant de **39 958 €** pour 2014, il s'élève au même montant en 2015.

- **Les droits de place** : il s'agit de la régie du marché.

Pour 2015, ils s'élèvent à 1712.50 €.

• **Les taxes additionnelles aux droits de mutation** exigibles sur les mutations à titre onéreux, elles totalisent **96 964.16 €** et étaient en 2014 de **99 652.04 €**.

1.4 - Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Réalisations 2014 :	1 040 809.70 €
Réalisations 2015 :	971 069.00 €

Ce chapitre budgétaire représente **26.94 %** des recettes de fonctionnement (*hors chapitre 002*).

Il est en diminution par rapport à 2014 de **69 740.70 €**.

Cette diminution est due, en partie, aux baisses des dotations (-75404 € dotation forfaitaire).

a) Dotation forfaitaire

Le principal concours financier de l'Etat envers la collectivité est la dotation forfaitaire. Elle s'élève en 2015 à **742 620 €**.

b) Dotation de solidarité rurale

Pour 2015, cette autre dotation de l'Etat s'élève à **40 956 €**. Comme la dotation forfaitaire, cette dotation est en diminution.

1.5 - Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Réalisations 2014 :	31 361.52 €
Réalisations 2015 :	31 153.51 €

Ce chapitre regroupe le produit des loyers des immeubles communaux (23 984.89 €), les locations de salles (6 512.00 €), et les remboursements de sinistres par l'assureur.

1.6 - Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Réalisations 2014 :	50.60 €
Réalisations 2015 :	8 403.95 €

Ce chapitre regroupe les produits des cessions d'immobilisation ainsi que les dons. En 2015, 6 899 € (pose des illuminations) ont été inclus dans ce chapitre pour une régularisation comptable de rattachement suite à une erreur d'imputation.

1.7 - Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté

Excédent de fonctionnement 2014 : **115 290.41€**

II - Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement 2015 a atteint **3 265 219 €** contre **3 431 466.37 €** en 2014, soit une diminution de **4.84 %**.

Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

Chap	Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts	CA 2015	Taux Réalisation	CA 2014
011	Charges à caractère général	985 362 €	851 364.48 €	86.40 %	950 438.57 €
012	Charges de personnel	2 152 910 €	2 039 925.49 €	94.75%	2 079 118.57 €
014	Atténuations de produits				19 152 €
65	Autres charges de gestion	178 641 €	154 621.97 €	86.55%	188 178.83 €
66	Charges financières	35 821.54 €	34 043.69 €	95.04%	32 191.17 €
67	Charges exceptionnelles	6500 €	5 420.96 €	83.40%	370.65 €
042	Opérations d'ordre entre section	181 696 €	179 842.41 €	98.98%	162 019.58 €
Total dépenses fonctionnement hors 023		3 540 930.54 €	3 265 219.00 €	92.21%	3 431 466.37 €
023	Virement à la section d'investissement *	0 €			
Total dépenses fonctionnement		3 540 930.54 €			

* inscriptions non suivies de réalisation

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de **92.21%**.

1.1 Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire totalise **851 364.48 €** et représente **26.07 %** des dépenses de fonctionnement. Il enregistre une diminution de **10.42.%** par rapport à l'exercice 2014.

Les dépenses de ce chapitre correspondent aux charges de gestion courante.

1.2 Chapitre 012 – Charges de personnel

Ce chapitre budgétaire totalise **2 039 925.49 €** et représente **62.47 %** des dépenses de fonctionnement. Il enregistre une diminution de **1.88 %** par rapport à l'exercice 2014.

1.3 Chapitre 014 – Atténuations de produits

La loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le montant du FPIC pour l'année 2015 s'élève à **33 429 €**, et a été pris en charge dans son intégralité par la Communauté de Communes de l'Arpajonnais. En 2014, la contribution de Boissy était de **19 152 €**.

1.4 Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire totalise **154 621.97 €** et représente **4.73 %** des dépenses de fonctionnement. Il enregistre une diminution de **17.83 %** par rapport à l'exercice 2014

1.5 Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre budgétaire totalise **34 043.69 €** et représente **1.04%** des dépenses de fonctionnement.

1.6 Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre section

Ce chapitre budgétaire totalise **179 842.41 €**, correspondant à la dotation aux amortissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I - Les ressources d'investissement

Les ressources d'investissement 2015 s'élèvent à **1 196 937.75 €** contre **2 022 571.54. €** en 2014.

Le détail des ressources d'investissement est le suivant :

Chap	Recettes d'investissement	Crédits ouverts	CA 2015	Taux Réalisation	CA 2014
10	Dotations fonds divers	396 000 €	417 662.79 €	105.47%	275 455.36 €
1068	Excédents de fonct capitalisés	241 000 €	241 000 €	100 %	
13	Subventions d'investissement	629 974 €	358 432.55 €	67.63%	561 357.28 €
16	Emprunts et dettes assimilées	611 231.12 €		0%	600 000 €
23	Immobilisations en cours				
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	181 696 €	179 842.41 €	98.98%	162 019.58 €
041	Opérations patrimoniales				129 441.50 €
Total recettes investissement hors 021 et 024		2 259 901.12 €	1 196 937.75 €	52.96%	2 022 571.54 €
021	Virement de la section de fonctionnement *	0 €			
024	Produit des cessions *	0 €			
Total recettes investissement		1 196 937.75 €€			

* inscriptions non suivies de réalisations

Le taux de réalisation des ressources d'investissement hors restes à réaliser est de **52.96 %**. Il est de **53.14 %** si on comptabilise les restes à réaliser (4 000€).

1. Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise **417 662.79€** et atteint **103.40%** de taux de réalisation et comprend :

- **241 000 €** d'affectation en investissement du résultat de fonctionnement 2014
- **294 402.43 €** au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (*Remboursement du FCTVA des dépenses 2012 en investissement*)
- **23 260.36 €** de taxe d'aménagement (*TA*).

2. Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Ce chapitre totalise **358 432,55 €** et atteint **29.94 %** de taux de réalisation hors restes à réaliser et **30.27 %** y compris les restes à réaliser.

1321 - SUBVENTION ETAT

- Patio 4 392,71 €

1322- SUBVENTION REGION

- espace naturel (30%) 1 640,00 €
- extension école maternelle (solde) 115 520,17€

1323- SUBVENTION DEPARTEMENT

- solde extension école maternelle 70 711,00 €
- réfection du mur de l'ancien cimetière 13 800,00 €
- allée du nouveau cimetière 8 079,00 €

13251- SUBVENTION CCA

- Fonds de concours CCA voirie 117 623,00 €

1341- D.E.T.R

- regroupement école maternelle (solde) 26 666,67 €

3. Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections

Ce chapitre totalise **179 842.41 €** et correspond à la dotation aux amortissements (chapitre 042 des dépenses de fonctionnement).

II - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2015 s'élèvent à **1 043 706.77 €** et se décomposent ainsi :

Chap	Dépenses d'investissement	Crédits ouverts	CA 2015	Taux Réalisation	CA 2014
10	Dotations, fonds divers et réserves				
16	Emprunts et dettes assimilées	628 700 €	628 655.91 €	99.99%	185 410.11 €
20	Immobilisations incorporelles	29 900 €	27 754.07 €	92.82%	60 918.68 €
204	Subventions d'équipement versées				70 000 €
21	Immobilisations corporelles	178 755 €	70 395 €	39.38%	210 827.10 €
23	Immobilisations en cours	1 129 784 €	316 901.79 €	28.05%	1 658 736.27 €
	Opérations d'équipement				
041	Opérations patrimoniales				129 441.50 €
Total dépenses investissement		1 967 139 €	1 043 706.77	53.05 %	2 315 333.66 €
002	Solde d'exécution négatif reporté de 2014	292 762.12 €			

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement hors restes à réaliser est de **53.05 %**, et **85.94 %** avec les restes à réaliser (354 200 €).

1. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre totalise **628 655.91 €** et a été réalisé à hauteur de **99.99. %**.

Il concerne le remboursement en capital des emprunts.

2. Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Ce chapitre totalise **27 754,07 €** et se décompose ainsi :

- | | | |
|--------------------------|---|-------------|
| <input type="checkbox"/> | solde frais études agrandissement école maternelle, | 22 719,78 € |
| <input type="checkbox"/> | résiliation du marché cantine (projet antérieur) | 4 194,29 € |
| <input type="checkbox"/> | solde études services techniques | 840,00 € |

3. Chapitres 21 et 23 – Immobilisations corporelles

Le chapitre 21 totalise **70 395 €** et le 23 totalise **316 901.79 €**, se décomposant comme suit :

- | | | |
|--------------------------|---|-------------|
| <input type="checkbox"/> | travaux imprévus (escalier CLE + chaudière + porte et vitrage BCD + stores + allée béton) | 48 207,33 € |
| <input type="checkbox"/> | 2 portails école maternelle | 3 054,00 € |
| <input type="checkbox"/> | solde travaux d'agrandissement de l'école maternelle | 62 983,49 € |
| <input type="checkbox"/> | réfection de la petite cour élémentaire | 3 921,84 € |
| <input type="checkbox"/> | reprise voiries diverses (30900€ : jules ferry + nids de poule) | 41 662,48 € |

☐ travaux canalisation rue de châtres	24 987,29 €
☐ travaux rue des closeaux	5 994,00 €
☐ parking services techniques/halte-garderie	34 029,12€
☐ solde travaux aux services techniques (cour)	14 497,20 €
☐ mur de l'ancien cimetière	45 084,00 €
☐ allée du nouveau cimetière	21 075,18 €
☐ travaux imprévus (plomberie services techniques + mur parc Ormeteau)	3 415,28 €
☐ travaux plomberie gymnase	2 059,44 €
☐ Conformité des bâtiments communaux	5 531,14 €
☐ carotteuse-disqueuse-perceuses-débroussailleuse	1 674,00 €
☐ matériel de sécurité ateliers municipaux	9 062,40 €
☐ véhicule + remorque	19 410,00 €
☐ logiciel millésime intégral reconduction	11 744,40 €
☐ logiciel portail famille	12 221,40 €
☐ 6 tableaux numériques et ordinateurs	3 564,00 €
☐ Barnum marché	8 096,16 €
☐ lot canapé 4 classes	828,80 €
☐ mobilier 11ème classe (fauteuil bureau)	289,80 €
☐ mobilier urbain	1 140,00 €
☐ armoire phytosanitaire	984,04 €
☐ barrière sous-bois	1 380,00 €

